

**RAPPORT DE**

**GESTION**

**2021**

**atupri**

L'assureur de la santé

# SOMMAIRE

---

## RAPPORT ANNUEL 3

---

1	Contexte	4
1.1	Évolution du marché	4
1.2	Collaborateurs	6
1.3	Projets	6
1.4	Conditions-cadres politiques et économiques	7
2	Exercice	8
2.1	Chiffres-clés 2021	8
2.2	Gouvernance d'entreprise	9
2.3	Gestion du risque	9
2.4	Organes et organigramme au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	10
3	Conseil de fondation et direction générale	12
3.1	Rémunération	12
4	Perspectives	12

---

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION 13

---

Rapport de l'organe de révision au conseil de fondation d'Atupri Assurance de la santé, Berne	14
--	----

---

## COMPTES ANNUELS 15

---

Bilan au 31 décembre 2021	16
Compte de résultat 2021	17
Tableau des flux de trésorerie	18
Tableau de variation des fonds propres	19

---

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 20

---

1	Compte de résultat sectoriel	21
2	Principes de présentation des comptes	22
3	Principes d'établissement du bilan et principes d'évaluation	22
4	Explications concernant les comptes annuels 2021	26
4.1	Placements de capitaux	26
4.2	Immobilisations incorporelles	28
4.3	Immobilisations corporelles	29
4.4	Actifs circulants	30
4.5	Provisions techniques pour propre compte	31
4.6	Provisions techniques pour fluctuations et provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance LCA	32
4.7	Provisions non techniques	32
4.8	Provisions pour risques de placement	33
4.9	Engagements/Comptes de régularisation	33
4.10	Frais d'exploitation pour propre compte	34
4.11	Autre résultat d'exploitation	34
4.12	Autres mentions	35

# Rapport annuel

# 1 CONTEXTE

## 1.1 ÉVOLUTION DU MARCHÉ

### EFFECTIFS D'ASSURÉS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022

Après la forte croissance du nombre d'assurés l'année précédente, Atupri enregistre un léger recul de son effectif dans l'assurance obligatoire des soins (AOS) d'environ 1'800 assurés (nouvel effectif AOS: environ 193'000 assurés; nouvel effectif global: environ 212'800 assurés). Les taux de croissance élevés, notamment dans les cantons d'Argovie, de Thurgovie et de Vaud, sont surtout contrebalancés par des baisses dans les cantons de Berne, de St-Gall et de Zurich.

La part des modèles Managed Care dans l'AOS a de nouveau affiché une légère hausse et dépasse désormais 73% (année précédente: 72%). La plupart des conclusions ont été enregistrées dans le modèle du médecin de famille (environ 34%).

Nous avons pu acquérir un nombre d'assurés satisfaisant pour notre modèle d'assurance de base entièrement numérique lancé récemment, «SmartCare». Il représente une part légèrement supérieure à 2% (pour les nouveaux clients, elle atteint même près de 12%).

En matière de franchises, ce sont la franchise à option CHF 2'500.- (40% des conclusions) et la franchise ordinaire CHF 300.- (38% des conclusions) qui l'emportent.

### NOTORIÉTÉ DE LA MARQUE

La notoriété assistée de la marque s'élève à 57%, soit un niveau proche de celui de l'année précédente. L'étude annuelle de la marque et de la clientèle atteste en outre à Atupri

des valeurs de recommandation très élevées dans le Net Promoter Score (chiffre-clé qui mesure la probabilité de recommandation).

### CHIFFRES PAR COUVERTURE (EFFECTIF DE RISQUE)

	1.1.2022	1.1.2021	Différence	Différence en %
<b>Assurance de base selon la LAMal</b>				
Assurance obligatoire des soins (AOS) <sup>1)</sup>	192'950	194'841	-1'891	-1,0
Indemnité journalière LAMal	1'493	1'613	-120	-7,4
<b>Assurances complémentaires selon la LCA</b>				
Mivita	75'808	75'652	156	0,2
Comforta	15'981	15'949	32	0,2
Denta	32'675	32'974	-299	-0,9
Diversa	22'101	23'121	-1'020	-4,4
Extra	20'660	21'571	-911	-4,2
Hôpital combi	20'479	21'394	-915	-4,3
Hôpital dont avec Hôtel	2'218 72	1'966 75	252 -3	12,8 -4,0
Assurance-accidents avec capital décès et invalidité (ADI) seulement les assurés LCA <sup>1)</sup>	26'398 19'502	25'946 19'151	452 351	1,7 1,8
seulement indemnité journalière sans AOS <sup>1)</sup>	331	394	-63	-16,0
<b>Nombre total d'assurés</b>	<b>212'783</b>	<b>214'386</b>	<b>-1'603</b>	<b>-0,7</b>

<sup>1)</sup> Nombre total d'assurés comprend les chiffres de l'«Assurance obligatoire des soins (AOS)», «seulement les assurés LCA» et «seulement indemnité journalière sans AOS»

## CHIFFRES DE L'ASSURANCE OBLIGATOIRE DES SOINS (AOS) PAR ASSURANCE ET NIVEAU DE FRANCHISE

	Niveau de franchise en CHF	1.1.2022	1.1.2021	Différence	Différence en %
<b>Standard</b>					
Franchise ordinaire pour enfants	0	8'884	9'406	-522	-5,5
Franchise ordinaire pour adultes	300	27'950	29'685	-1'735	-5,8
Franchise au choix pour enfants <sup>1)</sup>		752	828	-76	-9,2
Franchise au choix pour adultes <sup>2)</sup>		13'424	13'960	-536	-3,8
<b>Total</b>		<b>51'010</b>	<b>53'879</b>	<b>-2'869</b>	<b>-5,3</b>
<b>Assurance médecin de famille CareMed</b>					
Franchise ordinaire pour enfants	0	3'840	3'905	-65	-1,7
Franchise ordinaire pour adultes	300	26'177	25'926	251	1,0
Franchise au choix pour enfants <sup>1)</sup>		600	613	-13	-2,1
Franchise au choix pour adultes <sup>2)</sup>		34'435	33'107	1'328	4,0
<b>Total</b>		<b>65'052</b>	<b>63'551</b>	<b>1'501</b>	<b>2,4</b>
<b>HMO</b>					
Franchise ordinaire pour enfants	0	1'008	1'071	-63	-5,9
Franchise ordinaire pour adultes	300	12'180	11'919	261	2,2
Franchise au choix pour enfants <sup>1)</sup>		197	209	-12	-5,7
Franchise au choix pour adultes <sup>2)</sup>		22'657	25'350	-2'693	-10,6
<b>Total</b>		<b>36'042</b>	<b>38'549</b>	<b>-2'507</b>	<b>-6,5</b>
<b>TelFirst</b>					
Franchise ordinaire pour enfants	0	2'632	2'555	77	3,0
Franchise ordinaire pour adultes	300	6'418	5'955	463	7,8
Franchise au choix pour enfants <sup>1)</sup>		395	396	-1	-0,3
Franchise au choix pour adultes <sup>2)</sup>		18'994	18'884	110	0,6
<b>Total</b>		<b>28'439</b>	<b>27'790</b>	<b>649</b>	<b>2,3</b>
<b>FlexCare</b>					
Franchise ordinaire pour enfants	0	199	282	-83	-29,4
Franchise ordinaire pour adultes	300	1'199	1'435	-236	-16,4
Franchise au choix pour enfants <sup>1)</sup>		81	86	-5	-5,8
Franchise au choix pour adultes <sup>2)</sup>		6'888	9'269	-2'381	-25,7
<b>Total</b>		<b>8'367</b>	<b>11'072</b>	<b>-2'705</b>	<b>-24,4</b>
<b>SmartCare</b>					
Franchise ordinaire pour enfants	0	105			
Franchise ordinaire pour adultes	300	532			
Franchise au choix pour enfants <sup>1)</sup>		38			
Franchise au choix pour adultes <sup>2)</sup>		3'365			
<b>Total</b>		<b>4'040</b>			
<b>Total global AOS</b>		<b>192'950</b>	<b>194'841</b>	<b>-1'891</b>	<b>-1,0</b>

<sup>1)</sup> Niveaux de franchise au choix pour enfants: CHF 100, 200, 400, 600

<sup>2)</sup> Niveaux de franchise au choix pour adultes: CHF 500, 1'000, 1'500, 2'000, 2'500

## 1.2 COLLABORATEURS

### EFFECTIF DU PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2021

Au 31 décembre 2021, l'effectif converti en équivalents plein temps s'élevait à 231 collaborateurs (année précédente: 229).

### MESURES EN FAVEUR DES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

Les collaboratrices et collaborateurs d'Atupri constituent la base solide de l'ensemble de nos activités en tant qu'assureur de la santé efficace et fiable pour nos clientes et clients. En tant qu'employeur, les éléments suivants nous ont marqués en 2021:

#### **Je suis Atuprien-ne**

Nous avons revu nos anciens principes de direction et les avons adaptés aux exigences actuelles. Il n'en est pas résulté de nouveaux principes de direction, mais une conception moderne de la conduite et de la collaboration pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs. Elle s'intitule «Je suis Atuprien-ne» (JSA\*) et contient sept principes sur la manière dont nous dirigeons et collaborons. JSA\* est un complément important à notre identité de longue date et notre code de conduite. Il mise notamment largement sur la confiance. Nous considérons qu'elle est la condition de base pour développer une collaboration fructueuse et pour que les collaboratrices et collaborateurs motivés restent longtemps dans l'entreprise. Ainsi, pour la période tant attendue de sortie de la pandémie, nous avons défini dans une directive interne une attitude très libérale et progressiste vis-à-vis du travail mobile ou du télétravail, sans pour autant négliger l'esprit d'équipe.

#### **Un univers professionnel qui préserve la santé**

Atupri a toujours été un employeur attractif. Désormais, cela transparaît aussi de manière plus concrète et plus accessible sur notre site Internet via [atupri.ch/carriere](http://atupri.ch/carriere). En effet, les internautes y découvrent qui nous sommes, ce que nous proposons et qui nous recherchons. Nous attendons de tous les collaborateurs qu'ils se montrent performants, d'une manière saine. Nous exerçons, pour la plupart d'entre nous, une activité assise. D'où l'importance des bureaux réglables en hauteur pour travailler debout, du travail en marchant (tapis de course pour table haute), des actions régulières et des formations sur l'activité physique et la santé. L'offre comprend également des fruits frais et des conseils gratuits et anonymes pour affronter

les situations difficiles de la vie, dans le cadre desquels nos collaboratrices et collaborateurs peuvent compter sur les spécialistes de MOVIS. Chaque année, nous évaluons la satisfaction de notre personnel à l'aide d'un sondage réalisé par le cabinet de conseil et de recherche indépendant Empiricon. Avec un taux de participation de 87%, nous avons obtenu cette année encore d'excellents résultats pour l'ensemble de l'entreprise. Nous avons pris en compte quelques impressions et suggestions et les avons mises en œuvre dans le cadre de mesures ciblées.

#### **Apprentissage et formation**

En 2021, nous avons organisé 74 journées de formation internes, dont plus des deux tiers avec des intervenantes et intervenants internes. Elles se sont quasiment toutes déroulées en ligne en raison de la pandémie. Cette offre a été complétée par près de 1'650 e-learning, lesquels occupent une place de plus en plus importante. Notre engagement en faveur de la formation professionnelle s'est avéré payant, avec l'obtention de deux CFC parmi nos apprentis de commerce et nos sportifs de haut niveau. Trois nouvelles et nouveaux Atupriennes et Atupriens ont commencé une formation professionnelle sur les sites de Berne et de Zurich.

#### **Encourager le dialogue et rémunérer équitablement la performance**

La saine volonté d'engagement évoquée nécessite un dialogue approfondi entre les cadres et les collaborateurs. Depuis près de deux ans, nous misons systématiquement sur la promotion de ce dialogue au niveau de nos instruments de direction. Les échanges personnalisés et directs, sur un pied d'égalité, doivent toujours être au centre des préoccupations. Nos collaborateurs ont droit à un feedback régulier ainsi qu'à une évaluation conjointe de leur travail et de leur développement. L'équité en termes de rémunération est pour nous une évidence. L'analyse de l'égalité salariale, désormais prescrite par la loi, au moyen d'un instrument d'analyse certifié et notre organe de révision externe confirment que l'égalité de traitement est garantie chez nous.

## 1.3 PROJETS

Dans le cadre des champs d'action stratégiques définis, divers projets axés sur la numérisation ont été mis en œuvre ou lancés:

– À l'automne 2021, Atupri a lancé avec succès «SmartCare»,

le premier modèle d'assurance de base entièrement numérique de Suisse. En cas de questions médicales, les assurés bénéficient rapidement d'informations compétentes et d'un suivi professionnel grâce à l'analyse des sym-

ptômes via l'application. Si nécessaire, ils peuvent obtenir une consultation personnelle au cabinet ou une consultation médicale par vidéo ou par téléphone grâce à la Medgate Tele Clinic – dans le monde entier, 24 heures sur 24 et sans temps d'attente inutile. La communication est entièrement numérique et les ordonnances, prescriptions et certificats médicaux sont également délivrés par voie électronique.

- Avec le lancement de la conclusion en ligne de produits selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA), toutes les assurances complémentaires peuvent désormais être souscrites en ligne, sans rupture de médias.
- En outre, de nombreuses optimisations et harmonisations du portail clients ont été effectuées sur le site Internet et dans l'application (tableau de bord, documents, communications). Le rattachement à l'app Medgate a été réalisé et la mise à disposition de la carte d'assurance numérique dans l'application myA-

tupri a été préparée pour une introduction au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

- Après l'analyse des processus dans le domaine Prestations réalisée l'année précédente, le potentiel d'optimisation identifié au niveau des processus de travail et de l'intensité des contrôles a été mis en œuvre en 2021.
- Dans le cadre de l'Employer Branding, la nouvelle rubrique du site Internet [atupri.ch](http://atupri.ch) dédiée à la carrière a été lancée sur le thème «Un univers professionnel qui préserve la santé». Les témoignages d'Atupriennes et d'Atupriens illustrent les différents domaines thématiques tels que l'expérience professionnelle ou la formation professionnelle.

La transformation numérique exerce une forte influence sur l'environnement de travail de la plupart des collaborateurs. C'est pourquoi la gestion du changement revêt une grande importance dans tous les projets.

## 1.4 CONDITIONS-CADRES POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

**Psychothérapie:** lors de sa séance du 19 mars 2021, le Conseil fédéral a décidé que les psychothérapeutes reconnus pourraient à l'avenir exercer à titre indépendant à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS). Les personnes souffrant de problèmes psychiques pourront ainsi accéder plus facilement et plus rapidement à la psychothérapie, à condition de disposer d'une prescription médicale. Le Conseil fédéral a décidé de modifier l'ordonnance en conséquence. L'entrée en vigueur des modifications est prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**Réglementation de l'activité d'intermédiaire d'assurance:** ce projet vise à donner au Conseil fédéral la compétence de déclarer de force obligatoire l'accord de branche des associations santésuisse et curafutura concernant la qualité des conseils fournis par les intermédiaires. Le démarchage téléphonique à froid de clientes et clients est ainsi interdit et la rémunération des intermédiaires est limitée. De plus, des exigences de formation sont définies pour l'activité d'intermédiaire. Atupri s'est entièrement engagée à respecter cet accord de branche.

Lors de sa séance du 19 mai 2021, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la réglementation de l'activité d'intermédiaire d'assurance. Celle-ci requiert une modification de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) et de la loi sur la surveillance de l'assurance-maladie (LSAMal). Les délibérations politiques sur le message du Conseil fédéral débiteront en février 2022.

**Critères d'admission pour les médecins/planification hospitalière:** le Conseil fédéral donne aux cantons la possibilité de réglementer le nombre de médecins au moyen d'un instrument permanent. Cela permet d'éviter une surmédicalisation et de freiner l'augmentation des coûts. Le Conseil fédéral a par ailleurs décidé d'uniformiser davantage les exigences en matière de planification des hôpitaux et des établissements médicosociaux. Cette mesure vise à améliorer la qualité des soins dans le domaine stationnaire et à atténuer la hausse des coûts. Afin de mettre en œuvre les

mesures, le Conseil fédéral a décidé, lors de sa séance du 23 juin 2021, de faire entrer en vigueur l'ordonnance sur la fixation de nombres maximaux de médecins qui fournissent des prestations ambulatoires et de modifier l'ordonnance sur l'assurance-maladie.

**TARDOC:** lors de sa séance du 30 juin 2021, le Conseil fédéral a délibéré au sujet de la structure tarifaire TARDOC présentée par l'association des assureurs curafutura et la Fédération des médecins suisses (FMH). Il a constaté que le TARDOC ne pouvait pas être approuvé en l'état, notamment parce que sa structure tarifaire présentait des lacunes matérielles importantes et qu'une introduction neutre en termes de coûts n'était pas garantie. Le Conseil fédéral a insisté auprès de tous les partenaires tarifaires du domaine médical ambulatoire pour qu'ils reviennent ensemble la structure tarifaire. L'objectif doit être de trouver une solution commune afin de garantir une situation initiale optimale pour la nouvelle organisation tarifaire nationale à créer dans le domaine médical ambulatoire. Lors de sa session d'été 2021, le Parlement a approuvé la base légale pour la création de l'organisation tarifaire.

**Initiative pour un frein aux coûts:** l'initiative populaire fédérale «Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts)» a été déposée au printemps 2020. Elle demande l'introduction d'un frein aux coûts dans le système de santé. Le mécanisme proposé par cette initiative est toutefois trop rigide, c'est pourquoi le Conseil fédéral la rejette. En guise de contre-projet indirect, il a adopté le 10 novembre 2021 le message relatif à la fixation d'objectifs de maîtrise des coûts dans l'AOS. La fixation d'objectif prévoit que la Confédération et les cantons déterminent chaque année la mesure dans laquelle les coûts doivent augmenter au maximum dans l'AOS, par exemple pour les traitements stationnaires, les traitements médicaux ambulatoires ou les médicaments. Cette mesure augmente la transparence, renforce la responsabilité et réduit les prestations médicales inutiles. Elle fait partie du deuxième volet de mesures visant à maîtriser les coûts.

## 2 EXERCICE

Comme les années précédentes, l'exercice 2021 d'Atupri a été couronné de succès et l'assureur de la santé affiche à nouveau un résultat d'entreprise positif. Le ratio combiné est supérieur à celui de l'année précédente. Les placements ont dégagé un rendement réjouissant d'environ 5%. Le taux de frais administratifs dans l'assurance obligatoire des soins (AOS) représente toujours moins de 5% des primes brutes.

### 2.1 CHIFFRES-CLÉS 2021

		2021	2020	Différence en %
Primes	en CHF 1'000	829'456	791'158	5
Prestations versées	en CHF 1'000	718'263	689'941	4
Frais d'exploitation	en CHF 1'000	54'249	50'346	8
Frais d'exploitation par personne assurée <sup>1)</sup>	CHF	252	249	1
Ratio combiné <sup>2)</sup>	en %	100,08	95,32	5
Résultat de l'entreprise	en CHF 1'000	23'721	45'750	-48
Total du bilan	en CHF 1'000	868'205	787'525	10
Provisions <sup>3)</sup>	en CHF 1'000	444'471	434'984	2
Fonds propres	en CHF 1'000	265'154	241'433	10
Total Personnes assurées <sup>4)</sup>		212'783	214'386	-1
Collaboratrices et collaborateurs <sup>5)</sup>		231	229	1

<sup>1)</sup> Par personne assurée au 31 décembre 2021 (215'600) et au 31 décembre 2020 (202'510)

<sup>2)</sup> Ratio combiné = total des charges d'assurance et charge d'exploitation par rapport aux primes encaissées pour propre compte

<sup>3)</sup> Provisions = provisions techniques pour propre compte, provisions techniques pour fluctuation et provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance, provisions non techniques, provisions pour risques liés aux placements de capitaux

<sup>4)</sup> Total Personnes assurées = état au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et au 1<sup>er</sup> janvier 2021

<sup>5)</sup> Converti en équivalents plein temps = état au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020

Toutes les indications et informations détaillées sur les [comptes annuels](#) apparaissent dans le chapitre correspondant, y compris les [commentaires](#) sur une sélection de positions du bilan et du compte de résultats.

## 2.2 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

### Comité d'audit (CA)

Le CP est responsable de la mise en œuvre des directives de placement approuvées par le conseil de fondation et surveille périodiquement le respect des directives de placement ainsi que les résultats des placements. Le CP compte 2 membres du conseil de fondation, 2 représentants de la direction générale (président de la direction générale, responsable Finances et Services) et un expert externe en placements.

### Comité de placement (CP)

Le CP est responsable de la mise en œuvre des directives de placement approuvées par le conseil de fondation et surveille périodiquement le respect des directives de placement ainsi que les résultats des placements. Le CP compte 2 membres du conseil de fondation, 2 représentants de la direction générale (président de la direction générale, responsable Finances et Services) et un expert externe en placements.

### Révision interne

La Révision interne est un organe de contrôle indépendant chargé de surveiller et de contrôler l'activité commerciale d'Atupri. Cette fonction a été confiée à la société Balmer-Etienne, Lucerne. Balmer-Etienne aide ainsi le conseil de fondation à s'acquitter de ses obligations légales et découlant de l'acte de fondation. Sa mission principale consiste à identifier les écarts ainsi que les points faibles et à proposer des moyens de les éliminer et d'y remédier dans le futur. Pour chaque contrôle, la Révision interne établit un rapport standardisé sur ses activités d'audit à l'attention du conseil de fondation. Sur le plan technique, la Révision interne est subordonnée au CA.

### Actuaire responsable

Atupri a externalisé la fonction d'actuaire responsable. L'actuaire responsable est Thomas Gisler, Valucor AG, Zurich. Les tâches de l'actuaire responsable sont régies par l'ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur la surveillance des entreprises d'assurance privées. Elles englobent notamment l'évaluation de la situation financière actuelle et des influences possibles de l'évolution actuarielle sur la situation financière de l'entreprise.

### Système de contrôle interne (SCI)

Le SCI d'Atupri est régi par les dispositions légales du Code des obligations (CO) ainsi que par la loi sur la surveillance de l'assurance-maladie (LSAMal) et par l'ordonnance sur la surveillance de l'assurance-maladie (OSAMal). Le SCI a pour but de réduire les risques (opérationnels) liés aux processus et aux personnes. Atupri poursuit ainsi les objectifs suivants: garantir la fiabilité des rapports financiers et la régularité de la comptabilité, garantir le patrimoine et garantir le bon fonctionnement des processus commerciaux ainsi que le respect des lois et des prescriptions en matière de compliance.

### Code de conduite et plateforme d'annonce

Le code de conduite d'Atupri contient les principales règles de comportement, dont l'observation permet d'instaurer la confiance, la sécurité et la transparence, ainsi que de protéger et de consolider la bonne réputation d'Atupri. Les règles de comportement reposent sur une action responsable, sur le respect des lois et des prescriptions ainsi que sur une culture institutionnalisée de la gestion des risques et de la compliance. Sur une plateforme d'annonce externe, les collaborateurs d'Atupri peuvent signaler à titre anonyme les abus ainsi que les éventuelles violations du code de conduite, notamment du droit en vigueur ainsi que des instructions et processus internes.

## 2.3 GESTION DU RISQUE

Avec une vision intégrale des risques à l'échelle de l'entreprise, Atupri garantit une gestion du risque adaptée à la situation commerciale en ce qui concerne tous les risques importants. Atupri s'appuie à cette fin sur l'article 22 LSAMal et l'article 22 de la loi sur la surveillance des assurances (LSA).

Selon le règlement d'organisation d'Atupri, le conseil de fondation a la responsabilité de garantir la gestion des risques et édicte une politique de risque correspondante. Il délègue sa mise en œuvre à la direction générale, laquelle émet les instructions nécessaires.

Grâce au modèle des trois lignes de défense (Three Lines of Defense [3LoD]), Atupri déploie trois niveaux de lutte contre les risques. La première ligne de défense comprend tous les secteurs d'activité, en tant que propriétaires du risque. La deuxième ligne de défense englobe toutes les fonctions de contrôle telles que la

gestion du risque, la compliance et la gestion de la qualité. La gestion du risque définit les processus et instruments par lesquels les secteurs d'activité identifient, évaluent et pilotent leurs risques. La troisième ligne de défense est la révision interne, qui garantit l'efficacité des contrôles. Atupri met en œuvre à chaque niveau le modèle 3LoD et tous les principes qui le sous-tendent.

La gestion du risque d'Atupri sert à identifier, évaluer, prioriser et piloter ainsi qu'à surveiller les risques à l'échelle de l'entreprise, tout en assurant un processus d'alerte à un stade précoce et le reporting correspondant. La gestion du risque porte sur l'ensemble des risques auxquels Atupri est exposée, y compris les risques en rapport avec la cybersécurité et les risques stratégiques.

Atupri surveille en permanence la situation en matière de risques à l'échelle de l'entreprise, au moyen d'un processus

bottom-up. Dans le cadre de celui-ci, les risques sont d'abord analysés par les différents secteurs d'activité, avant d'être examinés par la direction générale puis par le conseil de fondation. En cas de besoin, des mesures appropriées sont prises.

La gestion du risque d'Atupri permet de protéger avant tout les assurés, mais aussi la valeur de l'entreprise dans le sens de la garantie d'une stabilité financière à long terme ainsi que d'un juste équilibre entre risque et rendement. La gestion intégrale du risque est associée au processus de planification stratégique. Elle sert d'instrument de gestion et de contrôle et fait partie intégrante de la gouvernance d'entreprise.

## 2.4 ORGANES ET ORGANIGRAMME AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022

### CONSEIL DE FONDATION

#### Président

Franz Müller

#### Vice-présidente

D<sup>r</sup> Sandra Thoma

#### Membres

Prof. D<sup>r</sup> Bettina Borisch

Andreas Dolf

D<sup>r</sup> Iris Kornacker

D<sup>r</sup> Bruno Schatzmann

Daniel Wirz

### COMITÉ DE PLACEMENT

#### Membres

Daniel Wirz (président)

D<sup>r</sup> Sandra Thoma

Christof Zürcher

Alfred Amrein

Beat Kunz, expert en placement  
externe

### COMITÉ D'AUDIT

#### Membres

Franz Müller (président)

D<sup>r</sup> Sandra Thoma

Andreas Dolf

Daniel Wirz

#### Secrétariat du conseil de fondation

Jürg Inäbnit

### ORGANE DE RÉVISION EXTERNE

Ferax Treuhand AG, Zurich

### RÉVISION INTERNE

Balmer-Etienne AG, Lucerne

### DIRECTION GÉNÉRALE

#### Président

Christof Zürcher

#### Président adj. et responsable

##### Finances et Services

Alfred Amrein

#### Responsable Marketing et Vente

D<sup>r</sup> Caroline Meli

#### Responsable Prestations

Jona Städeli

### DIRECTION

#### Responsable Human Resources

Thomas Baumann

#### Responsable GI et Projets

Roger-Noël Beck

#### Responsable Gestion des risques

D<sup>r</sup> Cyrill Baumann

#### Responsable Droit,

##### Conformité et secrétariat général

Silvio Alonso

### MÉDECINS-CONSEILS LAMAL

D<sup>r</sup> Daniel Schenk

D<sup>r</sup> Ursula Schafroth

(jusqu'au 28 février 2022)

D<sup>r</sup> Bruno Lombardi

D<sup>r</sup> Iris Görtler (jusqu'au 31 mars 2022)

### DENTISTES-CONSEILS

RVK Vertrauens- und

Versicherungsärztlicher Dienst

Membre de la direction générale

Membre de la direction

Collaboratrices/-teurs cadres

**Président  
de la direction générale**  
Christof Zürcher

**Responsable Gestion de l'information et Projets**  
Roger-Noël Beck

**Responsable Clients entreprises**  
Jasmin Buchs

**Responsable Human Resources**  
Thomas Baumann

**Responsable Droit, Conformité  
et secrétariat général**  
Silvio Alonso

**Médecin-conseil**  
Daniel Schenk

**Médecin-conseil**  
Ursula Schafroth

**Médecin-conseil**  
Bruno Lombardi

**Médecin-conseil**  
Iris Görtler

**Responsable spécialisée  
Développement personnel**  
Tamara Aellig

**Responsable Marketing et Vente**  
Caroline Meli

**Responsable Prestations**  
Jona Städeli

**Responsable Finances et Services**  
Alfred Amrein

**Responsable Gestion des offres**  
Regula Meier

**Responsable Gestion des produits  
et services**  
Reymond Bührig

**Responsable Communication d'entreprise  
et Marketing**  
Michael Wüthrich

**Responsable Vente et Channel Management**  
Stephan Lindecker

**Directrice des ventes**  
Vernesa Basic

**Responsable Service Center  
Lucerne**  
Hatije Bulica

**Responsable Service Center  
Lausanne**  
Beatrice Bissat

**Responsable Service Center  
Berne**  
Laura Berisha

**Responsable Service Center  
Zurich**  
Isabelle Rüegg

**Responsable spécialisé Prestations**  
Martin Burkhardt

**Responsable Gestion de prestations**  
Franziska Zumbrennen

**Responsable Support de prestations**  
Pirmin Zihlmann

**Responsable Centre de prestations Zurich I**  
Bettina Daepfen

**Responsable Centre de prestations Zurich II**  
Ivana Pomper

**Responsable Centre de prestations Fribourg**  
Jasmin Buchs

**Responsable Gestion des risques**  
Cyrill Baumann

**Responsable Primes et Controlling**  
Hans Nussbaum

**Responsable Comptabilité**  
Pia Ledermann

## 3 CONSEIL DE FONDATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

Durant l'exercice 2021, aucun changement n'est survenu dans la composition du conseil de fondation et de la direction générale.

### 3.1 RÉMUNÉRATION

Le conseil de fondation fixe les indemnités de ses membres et décide de la rémunération des membres de la direction générale. En 2021, les membres du conseil de fondation et de la direction générale ont reçu les versements suivants:

Les versements globaux aux membres du conseil de fondation étaient de CHF 171'000.-. Ce montant comprend également l'ensemble des indemnités pour la collaboration au sein des différentes commissions du conseil de fondation. Le président du conseil de fondation a touché un montant de

CHF 66'000.-. La rémunération globale des quatre membres de la direction générale se composait des salaires bruts et des primes au mérite de CHF 1'048'794.- et des cotisations de prévoyance de CHF 124'652.-. Le montant le plus élevé a été versé au président de la direction générale, avec un salaire brut de CHF 294'996.-, plus une prime au mérite de CHF 10'000.- et des cotisations de prévoyance de CHF 38'848.-. Aucun honoraire ni aucune rémunération supplémentaire des membres du conseil de fondation ou de la direction générale relevant de l'obligation de publier n'a été versé.

## 4 PERSPECTIVES

Dans le cadre du Data Driven Marketing, la division Marketing et Vente s'occupe du développement d'éléments essentiels tels que le reporting sur les campagnes, l'analyse Customer Analytics ainsi que la gestion des leads et des campagnes. En outre, la division prévoit notamment d'effectuer une analyse complète du portefeuille selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA), de procéder à une refonte du site Internet d'Atupri et de vérifier exhaustivement l'organisation de vente.

Dans la division Gestion de l'information et Projets, outre la consolidation et le développement des mesures introduites à l'automne 2021 au sein de l'organisation informatique et l'optimisation continue de l'IT Service Management, de nouveaux travaux d'implémentation sont surtout prévus pour la future architecture informatique visée.

La division Human Resources prévoit entre autres d'élaborer et de mettre en œuvre un paquet de mesures concernant le marketing et le recrutement du personnel, d'appliquer cer-

taines mesures dans le développement de la direction et de l'organisation et plus particulièrement, de concrétiser le futur univers professionnel d'Atupri une fois la phase d'analyse et de conception terminée.

Le développement du système de contrôle interne (SCI), la concrétisation de la directive Gestion des crises, des urgences et de la continuité de l'exploitation, l'élaboration d'un concept de réorientation de la gestion des processus ainsi que la mise en œuvre opérationnelle du cadre de cybersécurité figurent en bonne place dans l'agenda de la division Gestion des risques.

En matière de compliance, l'accent est mis sur les travaux consécutifs de mise en application de la nouvelle loi sur la protection des données, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le deuxième semestre 2022. Dans ce contexte, les directives, les formations et les processus seront adaptés aux nouvelles dispositions.

# Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de  
révision au conseil de  
fondation de  
**Atupri Assurance de la santé, Berne**

Zurich, le 29 avril 2022

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En qualité d'organe de révision, nous avons examiné les comptes annuels d'Atupri Assurance de la santé présentés aux pages 15 à 35, qui se composent du bilan, du compte de résultat, du tableau de flux de trésorerie, du tableau de variation des fonds propres et de l'annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### *Responsabilité du conseil de fondation*

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les Swiss GAAP RPC, avec les prescriptions légales et avec l'acte de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en œuvre et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, qui doivent être exempts de fausses indications essentielles dues à des manquements ou à des erreurs. Par ailleurs, le conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes de présentation des comptes adéquates, ainsi que de l'exécution d'estimations appropriées.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Il est de notre responsabilité de remettre une appréciation basée sur notre contrôle des comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit en conformité avec la législation suisse et les normes d'audit suisses. Selon ces normes, nous devons planifier et exécuter le contrôle de façon à obtenir une certitude suffisante concernant l'absence de fausses indications essentielles dans les comptes annuels.

Le contrôle comprend l'exécution de procédures d'audit visant à recueillir des éléments probants concernant les valeurs et autres informations contenues dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement du réviseur. Cela inclut l'évaluation des risques de fausses indications essentielles dans les comptes annuels en tant que conséquence de manquements ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, le réviseur prend en considération le système de contrôle interne, pour autant que celui-ci soit pertinent pour l'établissement des comptes annuels, afin de définir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais non pour remettre une appréciation sur l'efficacité du système de contrôle interne. L'audit comprend en outre l'évaluation de l'adéquation des méthodes de présentation des comptes appliquées, de la fiabilité des estimations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation globale des comptes annuels. Nous sommes d'avis que les éléments probants que nous avons recueillis constituent une base d'appréciation suffisante et adéquate.

#### *Opinion d'audit*

D'après notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 donnent une image fidèle de la situation financière, du patrimoine et des résultats, en concordance avec les Swiss GAAP RPC, et sont conformes à la législation suisse ainsi qu'à l'acte de fondation.

### Rapport sur la base d'autres prescriptions légales

Nous confirmons que nous satisfaisons aux exigences légales en matière d'agrément selon la loi sur l'agrément et la surveillance des réviseurs (LSR) et en matière d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890, nous confirmons que pour établir les comptes annuels, il existe un système de contrôle interne organisé selon les directives du conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

Ferax Treuhand AG



Emil Walt

*Expert-réviseur  
agréé*

responsable



Claudia Baumann

*Experte-révisseuse  
agréée Réviseur*

# Comptes annuels

# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

## ACTIFS

Chiffres indiqués en CHF l'000	Explication <sup>1)</sup>	2021	2020	Différence en %
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>774'887</b>	<b>707'231</b>	<b>10</b>
Placements de capitaux	4.1	774'353	705'978	
Immobilisations incorporelles	4.2	-	345	
Immobilisations corporelles	4.3	534	908	
<b>Actifs circulants</b>		<b>93'318</b>	<b>80'294</b>	<b>16</b>
Comptes de régularisation	4.4	1'618	1'818	
Créances	4.4	43'556	40'656	
Liquidités	4.4	48'144	37'820	
<b>Total des actifs</b>		<b>868'205</b>	<b>787'525</b>	<b>10</b>

## PASSIFS

Chiffres indiqués en CHF l'000	Explication <sup>1)</sup>	2021	2020	Différence en %
<b>Fonds propres</b>		<b>265'154</b>	<b>241'433</b>	<b>10</b>
Réserves issues du bénéfice	Tableau de variation des fonds propres	265'154	241'433	
<b>Engagements</b>		<b>603'051</b>	<b>546'092</b>	<b>10</b>
Provisions techniques pour propre compte	4.5	298'799	297'262	
Provisions techniques pour fluctuations et provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance	4.6	52'750	52'400	
Provisions non techniques	4.7	-	605	
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux <sup>2)</sup>	4.8	92'922	84'717	
Engagements	4.9	102'986	83'079	
Comptes de régularisation	4.9	55'594	28'029	
<b>Total des passifs</b>		<b>868'205</b>	<b>787'525</b>	<b>10</b>

<sup>1)</sup> Dans l'annexe à partir de la [page 20](#)

Vous trouverez les détails dans les rubriques suivantes de l'annexe:  
 - Principes de présentation des comptes  
 - Principes de comptabilisation et d'évaluation  
 - Explications

<sup>2)</sup> Les calculs des provisions pour les risques dans les placements de capitaux sont décrits à [la page 25](#).  
 Pour les années 2020 et 2021, le taux s'élève à 12 % des valeurs boursières des placements en capitaux.

# COMPTE DE RÉSULTAT 2021

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Explication <sup>1)</sup>	2021	2020	Différence en %
<b>Primes acquises pour propre compte</b>		<b>825'321</b>	<b>786'425</b>	<b>5</b>
Primes		829'456	791'158	
Déductions sur produits		-3'315	-3'753	
Contributions du secteur public		-820	-980	
<b>Charges d'assurances</b>		<b>771'710</b>	<b>699'311</b>	<b>10</b>
Prestations		819'807	785'699	
Participations aux coûts		-114'323	-103'736	
Autres dépenses pour les prestations		12'780	7'978	
Parts d'excédents Indemnité journalière		349	1'422	
Variation des provisions techniques pour propre compte	4.5	1'537	-25'685	
Variation des provisions techniques pour fluctuation et des provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance	4.6	350	500	
Compensation de risques		51'211	33'133	
<b>Résultat de l'assurance</b>		<b>53'612</b>	<b>87'114</b>	<b>-38</b>
<b>Frais d'exploitation</b>		<b>54'249</b>	<b>50'346</b>	<b>8</b>
Frais d'exploitation pour propre compte	4.10	54'249	50'346	
<b>Ratio combiné</b>		<b>100,08 %</b>	<b>95,32 %</b>	<b>5</b>
<b>Autre résultat d'exploitation</b>		<b>-126</b>	<b>134</b>	<b>-195</b>
Autres produits d'exploitation	4.11	2'449	2'119	
Autres charges d'exploitation	4.11	-2'575	-1'985	
<b>Résultat des placements de capitaux</b>		<b>28'624</b>	<b>11'776</b>	<b>143</b>
Produits des placements de capitaux		59'960	43'500	
Charges des placements de capitaux		-23'132	-25'470	
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	4.8	-8'205	-6'254	
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>27'860</b>	<b>48'678</b>	<b>-43</b>
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>27'860</b>	<b>48'678</b>	<b>-43</b>
<b>Impôts</b>		<b>-4'139</b>	<b>-2'927</b>	<b>41</b>
Impôts		-4'139	-2'927	
<b>Résultat de l'entreprise</b>		<b>23'721</b>	<b>45'750</b>	<b>-48</b>

<sup>1)</sup> Dans l'annexe à partir de la page 20.

Le compte de résultat par branche d'assurance est présenté dans le compte de résultat sectoriel (chiffre 1 de l'annexe)

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Chiffres indiqués en CHF l'000	Explication <sup>1)</sup>	2021	2020
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>23'721</b>	<b>45'750</b>
Amortissements des immobilisations incorporelles	4.2	345	394
Amortissements des immobilisations corporelles	4.3	360	495
Amortissements des créances sur les preneurs d'assurance	4.4	151	-180
Variations des placements de capitaux <sup>2)</sup>	4.1	-27'764	-9'521
Variations des provisions techniques	4.5	1'987	-24'285
Modifications des provisions pour participations aux excédents	4.5	-450	-1'400
Variations des provisions pour fluctuations et provisions pour d'autres risques	4.6	350	500
Modifications des provisions non actuarielles	4.7	-605	-57
Modifications des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	4.8	8'205	6'254
Variations des actifs de régularisation	4.4	200	5'866
Variations des créances auprès des preneurs d'assurance	4.4	-1'745	-1'982
Variations des créances à l'égard des institutions publiques	4.4	-1'384	-4'946
Variations des autres créances	4.4	78	-4'857
Variations des dettes provenant des opérations d'assurance	4.9	20'426	-7'291
Variations des autres engagements	4.9	-520	4'252
Variations des passifs de régularisation	4.9	27'565	23'138
<b>Flux financiers relatifs à l'exploitation</b>		<b>50'921</b>	<b>32'131</b>
Investissements dans des immobilisations corporelles	4.3	-21	-350
Apport Global Custody <sup>3)</sup>	4.1	-30'000	-35'000
Flux financiers provenant du Global Custody <sup>3)</sup>	4.1	-10'611	-7'594
Désinvestissements des immobilisations incorporelles	4.2	-	-
Désinvestissements des immobilisations corporelles	4.3	35	-
Désinvestissements des placements en institutions LAMa <sup>3)</sup>	4.1	-	-
<b>Flux financiers provenant des investissements</b>		<b>-40'597</b>	<b>-42'944</b>
<b>Total des flux financiers</b>		<b>10'324</b>	<b>-10'813</b>
Liquidités au 1.1	4.4	37'820	48'633
Liquidités au 31.12	4.4	48'144	37'820
<b>Variation des liquidités</b>		<b>10'324</b>	<b>-10'813</b>

<sup>1)</sup> Dans l'annexe à partir de la [page 20](#)

<sup>2) 3)</sup> Les détails se trouvent dans les explications de l'annexe, ch. 4.1.

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Chiffres indiqués en CHF l'000	Indemnité journalière facultative LAMal	Assurance des soins LAMal	Complément LCA	Total
<b>Total du bilan au 1.1.2020</b>	<b>3'606</b>	<b>158'795</b>	<b>33'281</b>	<b>195'682</b>
Variation du résultat	66	32'320	13'365	45'750
<b>Total du bilan au 31.12.2020</b>	<b>3'672</b>	<b>191'115</b>	<b>46'646</b>	<b>241'433</b>
<b>Total du bilan au 1.1.2021</b>	<b>3'672</b>	<b>191'115</b>	<b>46'646</b>	<b>241'433</b>
Variation du résultat	72	2'277	21'372	23'721
<b>Total du bilan au 31.12.2021</b>	<b>3'744</b>	<b>193'392</b>	<b>68'018</b>	<b>265'154</b>

# Annexe aux comptes annuels

# 1 COMPTE DE RÉSULTAT SECTORIEL

Chiffres indiqués en CHF l'000	Assurance des soins LAMal		Complément LCA		Indemnité journalière facultative LAMal		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
<b>Produits d'assurances</b>	<b>734'486</b>	<b>691'140</b>	<b>90'585</b>	<b>95'009</b>	<b>250</b>	<b>275</b>	<b>825'321</b>	<b>786'425</b>
Primes	735'580	692'130	93'626	98'753	250	275	829'456	791'158
Déductions sur produits	-274	-9	-3'041	-3'743	-	-	-3'315	-3'753
Contributions du secteur public	-820	-980	-	-	-	-	-820	-980
<b>Charges d'assurances</b>	<b>705'969</b>	<b>633'534</b>	<b>65'571</b>	<b>65'578</b>	<b>170</b>	<b>199</b>	<b>771'710</b>	<b>699'311</b>
Prestations	752'906	712'616	66'696	72'825	205	258	819'807	785'699
Participations aux coûts	-114'116	-103'479	-207	-256	-	-	-114'323	-103'736
Autres dépenses pour les prestations	12'969	7'788	-189	190	-	-	12'780	7'978
Parts d'excédents Indemnité journalière	-	-	349	1'422	-	-	349	1'422
Variation des provisions techniques pour propre compte	3'000	-16'524	-1'428	-9'102	-35	-59	1'537	-25'685
Variation des provisions techniques pour fluctuation et des provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance	-	-	350	500	-	-	350	500
Compensation de risques	51'211	33'133	-	-	-	-	51'211	33'133
<b>Résultat de l'assurance</b>	<b>28'517</b>	<b>57'607</b>	<b>25'014</b>	<b>29'431</b>	<b>81</b>	<b>76</b>	<b>53'612</b>	<b>87'114</b>
<b>Frais d'exploitation</b>	<b>35'679</b>	<b>30'163</b>	<b>18'558</b>	<b>20'171</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>54'249</b>	<b>50'346</b>
Frais d'exploitation pour propre compte	35'679	30'163	18'558	20'171	12	12	54'249	50'346
<b>Ratio combiné</b>	<b>100,98 %</b>	<b>96,03 %</b>	<b>92,87 %</b>	<b>90,25 %</b>	<b>72,61 %</b>	<b>76,72 %</b>	<b>100,08 %</b>	<b>95,32 %</b>
<b>Autre résultat d'exploitation</b>	<b>-1'993</b>	<b>-1'414</b>	<b>1'868</b>	<b>1'549</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>-126</b>	<b>134</b>
Autres produits d'exploitation	446	456	2'003	1'663	-	-	2'449	2'119
Autres charges d'exploitation	-2'439	-1'870	-135	-114	-1	-1	-2'575	-1'985
<b>Résultat des placements de capitaux</b>	<b>11'432</b>	<b>6'290</b>	<b>17'188</b>	<b>5'483</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>28'624</b>	<b>11'776</b>
Produits des placements de capitaux	29'255	26'334	30'695	17'155	9	11	59'960	43'500
Charges des placements de capitaux	-12'019	-14'523	-11'109	-10'941	-4	-6	-23'132	-25'470
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	-5'804	-5'520	-2'399	-731	-2	-2	-8'205	-6'254
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2'277</b>	<b>92'646</b>	<b>25'511</b>	<b>16'292</b>	<b>72</b>	<b>66</b>	<b>27'860</b>	<b>48'678</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>2'277</b>	<b>32'320</b>	<b>25'511</b>	<b>16'292</b>	<b>72</b>	<b>66</b>	<b>27'860</b>	<b>48'678</b>
<b>Impôts</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-4'139</b>	<b>-2'927</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-4'139</b>	<b>-2'927</b>
Impôts	-	-	-4'139	-2'927	-	-	-4'139	-2'927
<b>Résultat de l'entreprise</b>	<b>2'277</b>	<b>32'320</b>	<b>21'372</b>	<b>13'365</b>	<b>72</b>	<b>66</b>	<b>23'721</b>	<b>45'750</b>

## 2 PRINCIPES DE PRÉSENTATION DES COMPTES

### STANDARDS DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Conformément à la directive du Département fédéral de l'intérieur (DFI) concernant la présentation des comptes de l'assurance-maladie sociale et conformément au plan comptable de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la reddition des comptes annuels relevant du droit de la surveillance doit respecter les Swiss GAAP RPC à partir de l'exercice 2012, toutefois avec quelques compléments. Ainsi, la constitution de provisions pour risques liés aux placements de capitaux LAMal est interdite dans la reddition des comptes annuels relevant du droit de la surveillance. Au chiffre 4.2 de ladite directive, il est indiqué que les comptes annuels statutaires peuvent aussi être établis selon les Swiss GAAP RPC sans compléments.

La présentation des comptes d'Atupri Assurance de la santé se conforme donc à l'ensemble de règles Swiss GAAP RPC 41, en tenant compte de l'ensemble des directives Swiss GAAP RPC.

Dès lors, en dérogation de la reddition des comptes annuels relevant du droit de la surveillance, des provisions pour risques liés aux placements de capitaux LAMal sont constituées dans les présents comptes annuels.

La présentation des comptes respecte les principes «continuité d'exploitation, prééminence de la substance sur la forme, délimitation périodique et matérielle, principe de prudence et principe brut».

### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Atupri Assurance de la santé n'est pas un groupe. Les comptes individuels sont établis selon les principes susdits.

## 3 PRINCIPES D'ÉTABLISSEMENT DU BILAN ET PRINCIPES D'ÉVALUATION

### ÉVALUATION INDIVIDUELLE

Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des engagements s'applique dans les comptes annuels. Exceptionnellement, les actifs de même nature et les engagements de qualité identiques sont évalués de manière globale dans les comptes annuels.

### COMPTES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les comptes annuels sont établis en francs suisses. Les valeurs patrimoniales et les engagements en monnaies étrangères sont convertis au cours de la date de clôture des comptes. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de la date des transactions.

Tableau des monnaies étrangères selon fortune liée / taux de change au 31 décembre 2021

EUR 1	CHF 1.036160
GBP 1	CHF 1.234077
USD 1	CHF 0.911150
JPY 100	CHF 0.791218

### PLACEMENT DE CAPITAUX (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.1)

L'évaluation des placements de capitaux se fait aux valeurs actuelles. Les variations de valeur sont saisies dans le compte de résultat en tant que bénéfices de cours non réalisés dans le produit des placements de capitaux et en tant que pertes de cours non réalisées dans les charges des placements de capitaux.

Par valeur actuelle, on entend la valeur du marché pratiquée publiquement. À défaut de valeur du marché, la valeur actuelle est déterminée de la manière suivante:

- par comparaison avec des objets similaires;
- par la valeur en espèces des futurs cash-flows ou produits (méthode Discounted Cash Flow);
- par une autre méthode d'évaluation reconnue

Si la valeur du marché n'est pas connue ou qu'aucune valeur actuelle ne peut être déterminée, l'évaluation est effectuée à la valeur d'acquisition sous déduction des corrections de valeur nécessaires à l'exploitation.

### Liquidités

Il s'agit là du ratio de liquidité dans les placements de capitaux. Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale.

### Obligations (créances libellées en montant fixe)

Les obligations, les obligations convertibles et d'autres immobilisations similaires sont des immobilisations libellées en CHF ou en une autre monnaie ayant une valeur nominale. L'évaluation se fait à la valeur du marché et les intérêts courus sont saisis séparément dans les actifs de régularisation. La part des obligations en monnaies étrangères est couverte par des opérations de change à terme.

### Instruments dérivés (opérations de change à terme)

Les instruments dérivés contiennent exclusivement des opérations de change à terme pour couvrir la part de monnaies étrangères dans les obligations. L'évaluation s'effectue aux valeurs du marché.

### Actions (participations aux fonds propres)

En font partie les titres de participation tels que les actions, le capital-participation, les bons de jouissance et d'autres titres similaires. Les participations et les placements collectifs sont présentés séparément. Les immobilisations détenues par Atupri Assurance de la santé sont négociables et évaluées à la valeur du marché.

### Placements collectifs (fonds)

Les placements collectifs figurent dans un poste séparé. L'évaluation est effectuée aux valeurs actuelles (valeurs du marché).

### Placements dans des institutions LAMal, qui servent à la pratique de l'assurance-maladie sociale

Puisque la valeur de ces placements ne peut pas être fixée actuellement, l'évaluation est faite à la valeur d'acquisition, sous déduction d'une éventuelle correction de valeur. Pour les bons de participation suivants, l'évaluation est faite aux valeurs d'acquisition:

Placements dans des institutions LAMal	CHF
Volksapotheke Schaffhausen	3'950
Pharmacie Populaire Genève	2'000
Genossenschaftsapotheke Biel	500
Centre Jurassien Le Noirmont	30'000
<b>Total</b>	<b>36'450</b>

### Placements dans des institutions LCA

Puisque la valeur de ce placement ne peut pas être fixée actuellement, l'évaluation est faite à la valeur d'acquisition, sous déduction d'une éventuelle correction de valeur. La participation détenue dans Secon AG figurant dans ce poste est évaluée à sa valeur d'acquisition d'un montant de CHF 540'800.-. Secon AG est le fournisseur du logiciel pour assurancesmaladie utilisé par Atupri. La participation d'Atupri est de 18%.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.2)

Ce poste contient des valeurs sans existence physique qui ont été acquises ou produites en interne. Il s'agit là de logiciels et de licences. Les immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif si elles sont clairement identifiées, si la détermination des coûts est fiable et si elles apportent une utilité mesurable à l'entreprise durant plusieurs années. L'évaluation des immobilisations incorporelles se fait aux coûts d'acquisition, sous déduction des amortissements économiquement nécessaires. Les amortissements sont effectués de manière linéaire pendant la durée d'utilisation économique du bien d'investissement. Celle-ci a été fixée de la manière suivante:

Logiciels/licences informatiques: 3 ans

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.3)

Les immobilisations corporelles se composent principalement d'équipements d'exploitation et de mobilier ainsi que de l'infrastructure informatique. L'évaluation des immobilisations corporelles se fait aux coûts d'acquisition, sous déduction des amortissements économiquement nécessaires. Les amortissements sont effectués de manière linéaire pendant la durée d'utilisation économique du bien d'investissement. Celle-ci a été fixée de la manière suivante:

Équipements d'exploitation/mobilier 8 ans  
Matériel informatique 3 ans

### Dépréciations d'actifs

Les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les placements de capitaux qui sont exceptionnellement évalués à la valeur d'acquisition sont soumis à l'évaluation de l'actualité de la valeur à chaque échéance de clôture du bilan. En cas de signes d'une baisse durable de la valeur, un calcul de la valeur réalisable est établi (test d'impairment). Si la valeur comptable dépasse la valeur réalisable, une adaptation avec effet sur le compte de résultat, par le biais d'un amortissement exceptionnel, doit être réalisée.

## ACTIFS CIRCULANTS (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.4)

### Créances/Comptes de régularisation

Les **créances** à l'égard des tiers, tels que les preneurs d'assurance, les organisations d'assurance, les réassureurs, les agents et intermédiaires, les institutions publiques et autres, sont déclarées aux valeurs nominales et les corrections de valeur économiquement nécessaires sont prises en compte de manière adéquate. La saisie des créances intervient au moment de la facturation. Le cas échéant, la délimitation périodique est effectuée par le biais des comptes de régularisation.

Les **comptes de régularisation** contiennent le montant à hauteur de la compensation prévue des risques, des intérêts courus des placements de capitaux, ainsi que des charges et produits devant être délimités dans le temps.

### Liquidités

Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale. Elles comprennent les soldes de caisse, les avoirs sur comptes postaux et bancaires, ainsi que les fonds à vue et en dépôt d'une durée maximale de 90 jours.

Le ratio de liquidité dans les placements de capitaux est saisi et évalué dans le poste Placements de capitaux.

## PROVISIONS TECHNIQUES, AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES ET PROVISIONS NON TECHNIQUES (EXPLICATIONS, CHIFFRES 4.5 À 4.7)

L'évaluation des positions selon les plans d'exploitation LAMal et LCA actuels est décrite ci-après.

### PROVISIONS TECHNIQUES ET AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES POUR PROPRE COMPTE (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.5)

Les provisions techniques pour propre compte sont subdivisées en affaires LAMal et LCA.

Des provisions sont constituées pour les **provisions pour sinistres Assurance des soins LAMal** et pour les **provisions pour sinistres Indemnité journalière LAMal**, pour tous les sinistres survenus jusqu'à la date de clôture mais non encore décomptés. Elles sont calculées selon la méthode Best Estimate. À titre de valeur comparative, les provisions sont également calculées selon la méthode Chain-Ladder. Les résultats du test de solvabilité LAMal devant être établi chaque année sont utilisés pour ce faire.

La provision doit être ajustée à la hausse pour les éventuels grands sinistres ou pour des retards de traitement des justificatifs. Conformément à la directive de l'OFSP, des **provisions de vieillissement** doivent être constituées pour **l'indemnité journalière LAMal**. Cela est justifié par le fait qu'il s'agit d'un produit avec des primes définies selon l'âge d'entrée. La valeur cible correspond au montant d'environ un volume annuel de primes.

### Provisions pour sinistres LCA

Les provisions pour les produits infirmiers sont constituées selon la méthode de couverture des besoins. Elles sont formées pour les sinistres qui se sont déjà produits à la date de référence, mais qui n'ont pas encore été décomptés. La provision minimale est calculée selon la méthode Chain-Ladder. Si de grands sinistres se produisent ou si l'on a connaissance de retards importants dans le traitement des justificatifs, la provision minimale doit être corrigée à la hausse.

Les provisions pour les produits d'indemnité journalière sont constituées selon la méthode de répartition des capitaux de couverture. Elles sont formées pour les cas de prestations dont la cause médicale est déjà effective, alors que les indemnités journalières seront versées en totalité ou en partie au cours d'années ultérieures.

### Provisions pour vieillissement LCA

Les produits Comforta, Hôpital et Combi sont financés selon le système individuel de couverture des besoins. Il s'agit de tarifs selon l'âge effectif et pas de tarifs selon l'âge d'entrée. La provision pour vieillissement sert à amortir les effets du renchérissement sur les primes (notamment en cas de Run Off).

### Provisions pour antisélection LCA

La provision pour antisélection couvre les effets possibles résultant d'une variation sous-optimale de l'effectif. Elle concerne les produits Mivita et Extra, dont les résultats des groupes d'âge les plus jeunes sont fortement affectés par les prestations dentaires. Pour le calcul de l'exigence minimale, on suppose que l'effectif des personnes subventionnées augmente de 35%, tandis que celui des personnes qui subventionnent diminue de 35%.

### Provisions pour participations aux excédents LCA

Les contrats d'indemnités journalières maladie peuvent prévoir, en cas d'évolution positive, une participation du preneur d'assurance aux excédents. La période respective de comptabilisation est de trois ans. Le calcul est effectué annuellement pour chaque contrat, en considérant que les bénéfices doivent être payés chaque année sur la base de la mesure contractuelle de trois années.

## PROVISIONS TECHNIQUES POUR FLUCTUATION ET PROVISIONS POUR D'AUTRES RISQUES LIÉS À L'EXPLOITATION DE L'ASSURANCE LCA (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.6)

### Provisions pour fluctuations LCA

Des provisions pour fluctuations sont constituées pour les produits infirmiers dans la perspective des risques de paramètre, des risques aléatoires et des risques de pandémie. Des provisions pour fluctuations sont constituées pour les produits d'indemnité journalière dans la perspective des risques de paramètre et des risques aléatoires. La méthode de calcul se base sur les tests de solvabilité prescrits par les autorités de surveillance.

### Provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance LCA

Les provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance servent à couvrir les autres risques qui ne sont pas directement imputables aux produits (absence d'économies d'échelle dans l'assurance complémentaire, hausse des coûts des soins, risque de fraude dans le traitement des prestations, risque de défaillance de l'exploitation de l'assurance, impondérables lors de l'introduction de nouveaux produits, autres risques inconnus).

## PROVISIONS NON TECHNIQUES (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.7)

Toutes les provisions qui ne sont pas d'ordre technique figurent dans ce poste. À la date de clôture, en font partie exclusivement les fonds réglementaires. Le poste est évalué à la date de clôture du bilan sur la base des sorties de liquidités. Les fonds réglementés ont été dissous au cours de l'exercice sous revue par décision du conseil de fondation.

## PROVISIONS POUR RISQUES LIÉS AUX PLACEMENTS DE CAPITAUX LAMAL ET LCA (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.8)

Les provisions pour risques liés aux placements de capitaux sont constituées et dissolues pour les risques spécifiques aux marchés afin de tenir compte des fluctuations des valeurs actuelles. La valeur cible des provisions se base sur la méthode de l'économie financière (étude ALM) et tient compte d'un niveau de sécurité adapté à la stratégie de placement. Le montant de la valeur cible des provisions en pourcentage des valeurs du marché des placements de capitaux est calculé selon l'Expected Shortfall en tenant compte des scénarios de stress selon SST. Le montant des provisions comptabilisées s'élève à 12% des valeurs du marché des placements de capitaux, y compris le ratio de liquidités, ce qui fait que la valeur cible n'est pas encore entièrement exploitée. Les bénéfices des placements de capitaux sont utilisés pour constituer la provision jusqu'à sa valeur cible. Les pertes issues du domaine des placements de capitaux sont compensées par cette provision. La constitution et la dissolution de la provision sont réalisées dans le compte de résultat.

## ENGAGEMENTS/COMPTE DE RÉGULARISATION (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.9)

Les **engagements** envers des tiers tels que les preneurs d'assurance, les participations aux excédents dues à la date de clôture, les dettes envers les prestataires de soins, les fournisseurs et autres, ainsi que les primes encaissées d'avance des assurés sont déclarés à leur valeur nominale. La saisie intervient à la réception de la facture. L'éventuelle délimitation périodique se fait par le biais des comptes de régularisation.

Les **comptes de régularisation** contiennent le montant des impôts directs prévus ainsi que des charges et produits qui doivent être délimités dans le temps.

## ENGAGEMENTS LIÉS À LA PRÉVOYANCE DU PERSONNEL

Les engagements de prévoyance incluent tous les engagements liés aux plans de prévoyance et aux institutions de prévoyance qui fournissent des prestations pour la retraite ou en cas de décès et d'invalidité.

Les collaborateurs d'Atupri sont assurés auprès de Previs Fondation de prévoyance. Previs est une personne morale juridiquement indépendante, détachée de l'employeur.

Le financement de ces plans est assuré par les cotisations annuelles des salariés et de l'employeur. Dans le compte de résultat, les cotisations délimitées à la période sont présentées comme charges de personnel. Dans le bilan, les créances et les engagements sont délimités en se fondant sur les bases contractuelles, réglementaires et légales.

Chaque année, on examine s'il existe une obligation économique (engagement à long terme) provenant de l'institution de prévoyance. L'examen se base sur les contrats et les comptes annuels des institutions de prévoyance selon Swiss GAAP RPC 26 lesquels présentent la situation financière, les excédents de couverture et les découverts existants. La différence par rapport à la valeur correspondante de la période précédente est indiquée en tant que charges de personnel dans le compte de résultat.

À la date de clôture, Atupri ne fait face à aucun engagement à ce sujet.

## CAPITAL PROPRE

Les capitaux propres se composent des réserves requises par les CFF pour l'autonomie de la caisse-maladie, des affectations des résultats des années précédentes et de l'attribution du bénéfice 2021.

## 4 EXPLICATIONS CONCERNANT LES COMPTES ANNUELS 2021

Les pages suivantes contiennent des explications concernant une sélection de postes du bilan et du compte de résultat.

### 4.1 PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres indiqués en CHF l'000	Obligations LAMal	Actions LAMal	Placements collectifs LAMal	Instruments financiers dérivés LAMal	Liquidités LAMal	Total en mandats LAMal	Placements en institutions LAMal	Total placements de capitaux LAMal
<b>Total du bilan au 1.1.2020</b>	<b>106'232</b>	<b>29'571</b>	<b>179'650</b>	<b>938</b>	<b>10'575</b>	<b>326'966</b>	<b>36</b>	<b>327'002</b>
Bénéfices réalisés	557	1'277	538	-	2'206	4'578	-	4'578
Pertes réalisées	-538	-2'363	-3'223	-	-148	-6'273	-	-6'273
Plus-values non réalisées	1'900	2'220	12'201	-222	-	16'099	-	16'099
Moins-values non réalisées	-3'056	-1'615	-2'717	-	-	-7'387	-	-7'387
Produit des capitaux (intérêts, dividendes)	1'426	1'084	3'221	-	-63	5'667	-	5'667
Charges (banque et frais de Bourse, droits de garde)	-25	-87	-44	-	-633	-790	-	-790
Investissements	-	3'058	-3'058	-	35'000	35'000	-	35'000
Variations des intérêts courus/impôts à la source	-872	-	-	-	-	-872	-	-872
Transactions (transferts)	-678	3'306	39'234	-	-41'863	-	-	-
<b>Total du bilan au 31.12.2020</b>	<b>104'946</b>	<b>36'452</b>	<b>225'800</b>	<b>716</b>	<b>5'073</b>	<b>372'989</b>	<b>36</b>	<b>373'025</b>

Chiffres indiqués en CHF l'000	Obligations LAMal	Actions LAMal	Placements collectifs LAMal	Instruments financiers dérivés LAMal	Liquidités LAMal	Total en mandats LAMal	Placements en institutions LAMal	Total placements de capitaux LAMal
<b>Total du bilan au 1.1.2021</b>	<b>104'946</b>	<b>36'452</b>	<b>225'800</b>	<b>716</b>	<b>5'073</b>	<b>372'989</b>	<b>36</b>	<b>373'025</b>
Bénéfices réalisés	400	2'067	1'358	-	167	3'991	-	3'991
Pertes réalisées	-1'047	-573	-1'333	-	-871	-3'824	-	-3'824
Plus-values non réalisées	494	5'612	13'409	-389	-	19'126	-	19'126
Moins-values non réalisées	-1'996	-1'119	-4'214	-	-	-7'329	-	-7'329
Produit des capitaux (intérêts, dividendes)	1'182	1'074	4'006	-	-117	6'145	-	6'145
Charges (banque et frais de Bourse, droits de garde)	-73	-66	-37	-	-643	-819	-	-819
Investissements	-	-	-	-	30'000	30'000	-	30'000
Variations des intérêts courus/impôts à la source	1'092	-	-	-	-	1'092	-	1'092
Transactions (transferts)	-20'281	-4'150	49'891	-	-25'460	-	-	-
<b>Total du bilan au 31.12.2021</b>	<b>84'716</b>	<b>39'297</b>	<b>288'879</b>	<b>327</b>	<b>8'150</b>	<b>421'370</b>	<b>36</b>	<b>421'406</b>

Chiffres indiqués en CHF l'000	Obligations LCA	Actions LCA	Placements collectifs LCA	Instruments financiers dérivés LCA	Liquidités LCA	Total en mandats LCA	Placements dans des institutions LCA	Total placements de capitaux LCA	Total placements de capitaux
<b>Total du bilan au 1.1.2020</b>	<b>68'451</b>	<b>26'790</b>	<b>214'759</b>	<b>56</b>	<b>16'264</b>	<b>326'320</b>	<b>541</b>	<b>326'861</b>	<b>653'863</b>
Bénéfices réalisés	24	317	1'337	-	506	2'185	-	2'185	6'763
Pertes réalisées	-189	-1'341	-1'983	-	-692	-4'204	-	-4'204	-10'477
Plus-values non réalisées	128	3'365	7'188	-56	-	10'624	-	10'624	26'723
Moins-values non réalisées	-556	-1'240	-4'302	-2	-	-6'101	-	-6'101	-13'488
Produit des capitaux (intérêts, dividendes)	612	744	3'049	-	-59	4'346	-	4'346	10'013
Charges (banque et frais de Bourse, droits de garde)	-3	-15	-45	-	-480	-543	-	-543	-1'333
Investissements	-	-	-	-	-	-	-	-	35'000
Variations des intérêts courus/impôts à la source	-215	-	-	-	-	-215	-	-215	-1'087
Transactions (transferts)	-2'397	1'791	3'801	-	-3'195	-	-	-	-
<b>Total du bilan au 31.12.2020</b>	<b>65'855</b>	<b>30'413</b>	<b>223'804</b>	<b>-2</b>	<b>12'345</b>	<b>332'412</b>	<b>541</b>	<b>332'953</b>	<b>705'978</b>

Chiffres indiqués en CHF l'000	Obligations LCA	Actions LCA	Placements collectifs LCA	Instruments financiers dérivés LCA	Liquidités LCA	Total en mandats LCA	Placements dans des institutions LCA	Total placements de capitaux LCA	Total placements de capitaux
<b>Total du bilan au 1.1.2021</b>	<b>65'855</b>	<b>30'413</b>	<b>223'804</b>	<b>-2</b>	<b>12'345</b>	<b>332'412</b>	<b>541</b>	<b>332'953</b>	<b>705'978</b>
Bénéfices réalisés	100	2'736	4'209	-	219	7'264	-	7'264	11'255
Pertes réalisées	-757	-947	-3'079	-	-557	-5'340	-	-5'340	-9'164
Plus-values non réalisées	-	-	18'762	26	-	18'789	-	18'789	37'915
Moins-values non réalisées	-	-	-4'915	2	-	-4'913	-	-4'913	-12'242
Produit des capitaux (intérêts, dividendes)	194	430	3'803	-	-28	4'399	-	4'399	10'544
Charges (banque et frais de Bourse, droits de garde)	-16	-6	-181	-	-598	-802	-	-802	-1'621
Investissements	-	-	-	-	-	-	-	-	30'000
Variations des intérêts courus/impôts à la source	597	-	-	-	-	597	-	597	1'688
Transactions (transferts)	-65'971	-32'624	109'649	-	-11'054	-	-	-	-
<b>Total du bilan au 31.12.2021</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>352'053</b>	<b>26</b>	<b>326</b>	<b>352'405</b>	<b>541</b>	<b>352'946</b>	<b>774'353</b>

## DÉRIVÉS PERMETTANT DE COUVRIR LA PART DE MONNAIES ÉTRANGÈRES DANS LES OBLIGATIONS

	Valeur de marché active 31.12.2021	Valeur de marché passive 31.12.2021	Valeur de marché active 31.12.2020	Valeur de marché passive 31.12.2020
Opérations de change à terme LAMal	23'655	23'328	26'540	25'824
Opérations de change à terme LCA	1'678	1'650	2'972	2'974
<b>Total des opérations de change à terme</b>	<b>25'333</b>	<b>24'978</b>	<b>29'512</b>	<b>28'798</b>

Les valeurs du marché sont indiquées nettes dans la valeur comptable, dans les colonnes «Instruments dérivés».

## 4.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Chiffres indiqués en CHF l'000	Licences	Logiciels	Total
<b>Valeurs d'acquisition</b>			
État au 1.1.2020	6'619	1'399	8'018
Afflux	-	-	-
Sorties	-	-	-
<b>État au 31.12.2020</b>	<b>6'619</b>	<b>1'399</b>	<b>8'018</b>

<b>Amortissements cumulés</b>			
État au 1.1.2020	6'518	762	7'280
Amortissements	75	319	394
Dissolution d'amortissement par des sorties	-	-	-
<b>État au 31.12.2020</b>	<b>6'593</b>	<b>1'081</b>	<b>7'674</b>
<b>Total du bilan au 31.12.2020</b>	<b>26</b>	<b>319</b>	<b>345</b>

<b>Valeurs d'acquisition</b>			
État au 1.1.2021	6'619	1'399	8'018
Afflux	-	-	-
Sorties	-	-	-
<b>État au 31.12.2021</b>	<b>6'619</b>	<b>1'399</b>	<b>8'018</b>

<b>Amortissements cumulés</b>			
État au 1.1.2021	6'593	1'081	7'674
Amortissements	26	319	345
Dissolution d'amortissement par des sorties	-	-	-
<b>État au 31.12.2021</b>	<b>6'619</b>	<b>1'399</b>	<b>8'018</b>
<b>Total du bilan au 31.12.2021</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## 4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Chiffres indiqués en CHF l'000	Mobilier	Équipements	Matériel informatique	Total
<b>Valeurs d'acquisition</b>				
État au 1.1.2020	1'485	1'974	1'982	5'441
Afflux	226	-	124	350
Sorties	-14	-	-	-14

<b>État au 31.12.2020</b>	<b>1'697</b>	<b>1'974</b>	<b>2'106</b>	<b>5'777</b>
---------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

### Amortissements cumulés

État au 1.1.2020	1'070	1'776	1'542	4'388
Amortissements	126	76	293	495
Dissolution d'amortissement par des sorties	-14	-	-	-14

<b>État au 31.12.2020</b>	<b>1'182</b>	<b>1'852</b>	<b>1'835</b>	<b>4'869</b>
---------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

<b>Total du bilan au 31.12.2020</b>	<b>514</b>	<b>122</b>	<b>271</b>	<b>908</b>
-------------------------------------	------------	------------	------------	------------

### Valeurs d'acquisition

État au 1.1.2021	1'697	1'974	2'106	5'777
Afflux	21	-	-	21
Sorties	-	-	-945	-945

<b>État au 31.12.2021</b>	<b>1'718</b>	<b>1'974</b>	<b>1'161</b>	<b>4'853</b>
---------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

### Amortissements cumulés

État au 1.1.2021	1'182	1'852	1'835	4'869
Amortissements	114	51	195	360
Dissolution d'amortissement par des sorties	-	-	-910	-910

<b>État au 31.12.2021</b>	<b>1'296</b>	<b>1'903</b>	<b>1'120</b>	<b>4'319</b>
---------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

<b>Total du bilan au 31.12.2021</b>	<b>422</b>	<b>71</b>	<b>41</b>	<b>534</b>
-------------------------------------	------------	-----------	-----------	------------

## 4.4 ACTIFS CIRCULANTS

Chiffres indiqués en CHF l'000	2021	2020
Comptes de régularisation	1'618	1'818
<b>Total des comptes de régularisation</b>	<b>1'618</b>	<b>1'818</b>
Créances envers les preneurs d'assurance LAMal	38'401	36'533
Créances envers les preneurs d'assurance LCA	177	300
<b>Créances envers les preneurs d'assurance</b>	<b>38'579</b>	<b>36'834</b>
Correction de valeur des créances envers les preneurs d'assurance LAMal	-7'996	-7'816
Correction de valeur des créances envers les preneurs d'assurance LCA	-72	-102
<b>Correction de valeur des créances envers les preneurs d'assurance</b>	<b>-8'069</b>	<b>-7'918</b>
Créances envers des organismes publics	3'471	4'318
Créances envers la Confédération (test COVID) <sup>1)</sup>	5'734	3'503
Autres créances <sup>2)</sup>	3'841	3'919
<b>Autres créances</b>	<b>13'046</b>	<b>11'740</b>
<b>Total des créances</b>	<b>43'556</b>	<b>40'656</b>
Compte courant bancaire	336	493
Comptes postaux	47'807	37'317
Caisses	1	10
<b>Total des liquidités</b>	<b>48'144</b>	<b>37'820</b>
<b>Total des actifs circulants</b>	<b>93'317</b>	<b>80'294</b>

<sup>1)</sup> Les coûts des tests COVID-19 pris en charge par la Confédération pour l'exercice 2021 s'élèvent à kCHF 23'899 (kCHF 4'535 l'exercice précédent). Sur ce montant, kCHF 5'734 représentaient des créances en souffrance envers la Confédération au 31.12.2021 (kCHF 3'503 l'exercice précédent).

<sup>2)</sup> Les créances ayant caractère d'engagement au titre des actes de défaut de biens envers les organes exécutifs cantonaux ont été transférées des autres créances dans les autres engagements.

## 4.5 PROVISIONS TECHNIQUES POUR PROPRE COMPTE

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Provisions pour sinistres Indemnité journalière LAMal <sup>1)</sup>	Provisions pour vieillissement Indemnité journalière LAMal <sup>2)</sup>	Provisions pour sinistres Assurance des soins LAMal <sup>3)</sup>	Provisions pour sinistres LCA <sup>4)</sup>	Provisions pour vieillissement LCA <sup>4)</sup>	Provisions pour antisélection LCA <sup>4)</sup>	Provisions pour participations aux excédents LCA <sup>5)</sup>	Total
<b>Total du bilan au 1.1.2020</b>	<b>85</b>	<b>300</b>	<b>137'524</b>	<b>35'818</b>	<b>119'753</b>	<b>27'367</b>	<b>2'100</b>	<b>322'947</b>
Constitution	-	-	269	172	-	-	-	441
Dissolution	-35	-24	-16'793	-6'591	-470	-813	-1'400	-26'126
<b>Total du bilan au 31.12.2020</b>	<b>50</b>	<b>276</b>	<b>121'000</b>	<b>29'399</b>	<b>119'283</b>	<b>26'554</b>	<b>700</b>	<b>297'262</b>
<b>Total du bilan au 1.1.2021</b>	<b>50</b>	<b>276</b>	<b>121'000</b>	<b>29'399</b>	<b>119'283</b>	<b>26'554</b>	<b>700</b>	<b>297'262</b>
Constitution	-	-	6'857	25	-	4'804	-	11'686
Dissolution	-10	-25	-3'857	-4'986	-613	-208	-450	-10'149
<b>Total du bilan au 31.12.2021</b>	<b>40</b>	<b>251</b>	<b>124'000</b>	<b>24'438</b>	<b>118'670</b>	<b>31'150</b>	<b>250</b>	<b>298'799</b>

<sup>1)</sup> Au 31 décembre 2021, le montant des provisions pour sinistres Indemnité journalière LAMal déduit selon la méthode Chain-Ladder s'élève à 19,4 % des prestations versées et correspond au besoin effectif.

<sup>2)</sup> Le montant des provisions pour vieillissement Indemnité journalière LAMal se conforme aux exigences de l'OFSP.

<sup>3)</sup> Au 31 décembre 2021, le montant des provisions pour sinistres Assurance des soins LAMal déduit selon la méthode Chain-Ladder s'élève à 19,4 % des prestations versées (Best Estimate).

<sup>4)</sup> Le montant des Provisions LCA correspond au plan d'exploitation approuvé par la FINMA.

<sup>5)</sup> Le montant des participations aux excédents correspond aux obligations contractuelles.

## 4.6 PROVISIONS TECHNIQUES POUR FLUCTUATIONS ET PROVISIONS POUR D'AUTRES RISQUES LIÉS À L'EXPLOITATION DE L'ASSURANCE LCA

Chiffres indiqués en CHF l'000	Provisions pour fluctuations	Prov. autres risques	Total
<b>Total du bilan au 1.1.2020</b>	<b>31'900</b>	<b>20'000</b>	<b>51'900</b>
Constitution <sup>1)</sup>	17'125	-	17'125
Dissolution <sup>1)</sup>	-16'625	-	-16'625
<b>Total du bilan au 31.12.2020</b>	<b>32'400</b>	<b>20'000</b>	<b>52'400</b>
<b>Total du bilan au 1.1.2021</b>	<b>32'400</b>	<b>20'000</b>	<b>52'400</b>
Constitution	2'000	-	2'000
Constitution	-1'650	-	-1'650
<b>Total du bilan au 31.12.2021</b>	<b>32'750</b>	<b>20'000</b>	<b>52'750</b>

Le montant de ces deux postes de provisions correspond au plan d'exploitation approuvé par la FINMA

<sup>1)</sup> La provision pour fluctuations est affectée à tous les produits de l'assurance complémentaire.

## 4.7 PROVISIONS NON TECHNIQUES

Chiffres indiqués en CHF l'000	Assurance des soins LAMal	Complément LCA	Total
<b>Total du bilan au 1.1.2020</b>	<b>298</b>	<b>364</b>	<b>662</b>
Constitution	-	-	-
Utilisation	-26	-31	-57
<b>Total du bilan au 31.12.2020</b>	<b>272</b>	<b>333</b>	<b>605</b>
<b>Total du bilan au 1.1.2021</b>	<b>272</b>	<b>333</b>	<b>605</b>
Constitution	-	-	-
Utilisation	-272	-333	-605
<b>Total du bilan au 31.12.2021</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Parmi les provisions non techniques figurent les postes suivants:

- Réserves affectées aux prestations volontaires
- Réserves affectées aux prestations volontaires CFF

Conformément à la décision du conseil de fondation, les provisions ont été dissoutes avec effet sur le résultat au cours de l'exercice sous revue.

## 4.8 PROVISIONS POUR RISQUES DE PLACEMENT

Chiffres indiqués en CHF l'000	Assurance des soins LAMal	Complément LCA	Total
<b>Total du bilan au 1.1.2020</b>	<b>39'240</b>	<b>39'223</b>	<b>78'463</b>
Constitution	5'523	731	6'254
Dissolution	-	-	-
<b>Total du bilan au 31.12.2020</b>	<b>44'763</b>	<b>39'954</b>	<b>84'717</b>
<b>Total du bilan au 1.1.2021</b>	<b>44'763</b>	<b>39'954</b>	<b>84'717</b>
Constitution	5'806	2'399	8'205
Dissolution	-	-	-
<b>Total du bilan au 31.12.2021</b>	<b>50'569</b>	<b>42'353</b>	<b>92'922</b>

Le montant des provisions pour risques liés aux placements de capitaux s'élève à 12 % des valeurs de marché des placements de capitaux, ratio de liquidité compris.

## 4.9 ENGAGEMENTS / COMPTES DE RÉGULARISATION

Chiffres indiqués en CHF l'000	2021	2020
Engagements envers les preneurs d'assurance LAMal	632	511
Engagements envers les preneurs d'assurance LCA	444	329
Engagements envers l'indemnité journalière collective LCA	120	97
Engagements envers les prestataires de soins LAMal	7'742	4'209
Engagements envers les prestataires de soins LCA	383	47
Engagements envers les agents et intermédiaires LAMal	-	1
Engagements envers les agents et intermédiaires LCA	8	22
Primes encaissées d'avance des preneurs d'assurance LAMal	76'382	61'777
Primes encaissées d'avance des preneurs d'assurance LCA	7'469	5'761
<b>Total des engagements provenant des opérations d'assurance</b>	<b>93'180</b>	<b>72'754</b>
Engagements envers les fournisseurs + autres	9'805	10'325
<b>Total des autres engagements</b>	<b>9'805</b>	<b>10'325</b>
<b>Total des engagements</b>	<b>102'986</b>	<b>83'079</b>
Provisions pour compensation des risques	48'125	22'894
Provisions pour impôts	4'258	2'390
Passifs transitoires	3'211	2'746
<b>Total des comptes de régularisation</b>	<b>55'594</b>	<b>28'029</b>

## 4.10 FRAIS D'EXPLOITATION POUR PROPRE COMPTE

Chiffres indiqués en CHF 1'000	2021	2020
Charges de personnel	27'742	25'799
Charges de marketing et communication	6'194	6'184
Charges informatiques	13'351	10'730
Autres charges administratives <sup>1)</sup>	6'257	6'744
Amortissements	705	889
<b>Total des frais d'exploitation pour propre compte</b>	<b>54'249</b>	<b>50'346</b>

<sup>1)</sup> Locaux administratifs, assurances, cotisations aux associations, frais de port, téléphonie, formulaires, frais de conseil, autres charges administratives

## 4.11 AUTRE RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Chiffres indiqués en CHF 1'000	2021	2020
Autres produits d'exploitation <sup>1)</sup>	2'449	2'119
Autres charges d'exploitation <sup>2)</sup>	-2'575	-1'985
<b>Total autre résultat d'exploitation</b>	<b>-126</b>	<b>134</b>

<sup>1)</sup> Produit des intérêts moratoires au titre des résultats de poursuites et produits des produits d'assurance complémentaire, pour lesquels Atupri n'est pas la porteuse de risque.

<sup>2)</sup> Escomptes accordés et commissions du trafic des paiements

## 4.12 AUTRES MENTIONS

### PLACEMENTS DE CAPITAUX QUI NE SONT PAS DISPONIBLES LIBREMENT

Parmi les provisions actuarielles selon les chiffres 4.5 et 4.6 des explications, seules les provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance LCA ne font pas partie du débit de la fortune liée. Dès lors, ce poste ne doit pas être couvert par la fortune liée.

LAMal = tous les placements de capitaux font partie de la fortune liée, mais sans tenir compte des placements dans des institutions LAMal.

LCA = tous les placements de capitaux, mais toutefois sans tenir compte des participations à des institutions à hauteur de kCHF 541 (voir Explications, chiffre 4.1), font partie de la fortune liée

### INSTITUTION DE PRÉVOYANCE

Atupri est affiliée à la Fondation collective Previs Fondation de prévoyance. Previs est une institution autonome de prévoyance de droit privé.

Le taux de couverture de l'institution de prévoyance Atupri s'élève à 113,4% au 31 décembre 2021 selon le calcul de Previs. Aucune mesure d'assainissement et, dès lors, aucun engagement supplémentaire ne sont prévus.

### CONTRATS DE LONGUE DURÉE, ESSENTIELS

Partenaire contractuel – Type de contrat Chiffres indiqués en CHF l'000	Durée jusque	2022	2023	2024	2025 ss	Total
Swisscom (Suisse) SA	31.12.2023	950	950	-	-	1'900
TailorIT	30.06.2023	2'500	1'200	-	-	3'700
Sasis SA	31.12.2023	160	160	-	-	320
Canon (Suisse) SA	31.12.2023	85	85	-	-	170
Wincasa SA, Lausanne – Bail à loyer Lausanne	31.12.2025	81	81	81	81	324
Wincasa AG, Zurich – Bail à loyer Oerlikon	31.12.2026	827	827	827	1'654	4'135
Gribi DBS, Bail à loyer Berne, Gartenstrasse 1-3	31.08.2023	153	102	-	-	255

### ÉVÉNEMENTS ULTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

Jusqu'à l'approbation des comptes par le conseil de fondation le 29 avril 2022, aucun événement important ne s'est produit après la date de clôture du bilan.

### HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS DE RÉVISION

Chiffres indiqués en CHF l'000	2021	2020
Prestations de révision	144	119
<b>Total</b>	<b>144</b>	<b>119</b>

### TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Un membre de la direction générale est membre du conseil d'administration de Secon AG. Cette société produit des logiciels et réalise un chiffre d'affaires important avec Atupri. Cependant, comme le mandat au sein du conseil d'administration a été décerné après la décision d'Atupri de choisir Secon AG comme centre de calcul externe, il ne s'agit pas en ce sens d'une transaction avec une partie liée soumise à l'obligation de publication. Tous les membres du conseil d'administration et de la direction générale ont signé pour l'année 2021 un code de l'honneur et rendu public l'ensemble de leurs mandats. Il n'en résulte pas de transactions importantes avec des parties liées.